MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'ESPACE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Note d'information du

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR | RECHERCHE | INNOVATION

Sies
Statistique publique
de l'enseignement supérieur
et de la recherche

26.09
NOVEMBRE

Les deux tiers des étudiants inscrits en bac+3 en 2023-2024 poursuivent des études, tous niveaux confondus, l'année suivante. Et la moitié sont inscrits dans une formation de niveau bac+4 en 2024-2025. En licences générale, professionnelle et en BUT, le bac+3 est un palier d'orientation : la poursuite d'études est diversifiée. Trois quarts des inscrits en licence générale poursuivent leurs études et la moitié vont en master. La majorité des étudiants en licence professionnelle sortent de l'enseignement supérieur. La moitié des étudiants en BUT continue leurs études principalement en master, en formation d'ingénieur et en école de management. Les filières longues, qui sélectionnent en amont du bac+3 comme en études de santé et dans les formations d'ingénieur, entraînent de fait une poursuite d'étude élevée, principalement en bac+4.
Les apprentis sortent de l'enseignement supérieur ou poursuivent leurs études en apprentissage, alors que peu d'étudiants en bac+3 sous statut scolaire poursuivent en apprentissage l'année suivante. La poursuite d'études dépend également de la discipline de la formation.
Pour les sortants de l'enseignement supérieur, ceux qui ont suivi une licence professionnelle ou un BUT en apprentissage ont un meilleur taux d'emploi un an après la fin de leurs formations.

Après un bac+3, deux étudiants sur trois poursuivent leurs études

Une hausse de 45 % des effectifs d'étudiants en bac+3 depuis dix ans

À la rentrée 2014, 338 000 étudiants étaient inscrits dans une formation de niveau bac+3, hors formations d'infirmiers ; une décennie plus tard ce nombre s'élève à 491 000 étudiants, soit une augmentation de 45 % *(figure 1)*. Sur la période, le nombre d'étudiants en troisième année de licence générale (L3) est passé de 167 000 à 190 000

FIGURE 1 - Évolution des effectifs par type de formations en bac+3 et en bac+4 entre 2014 et 2023

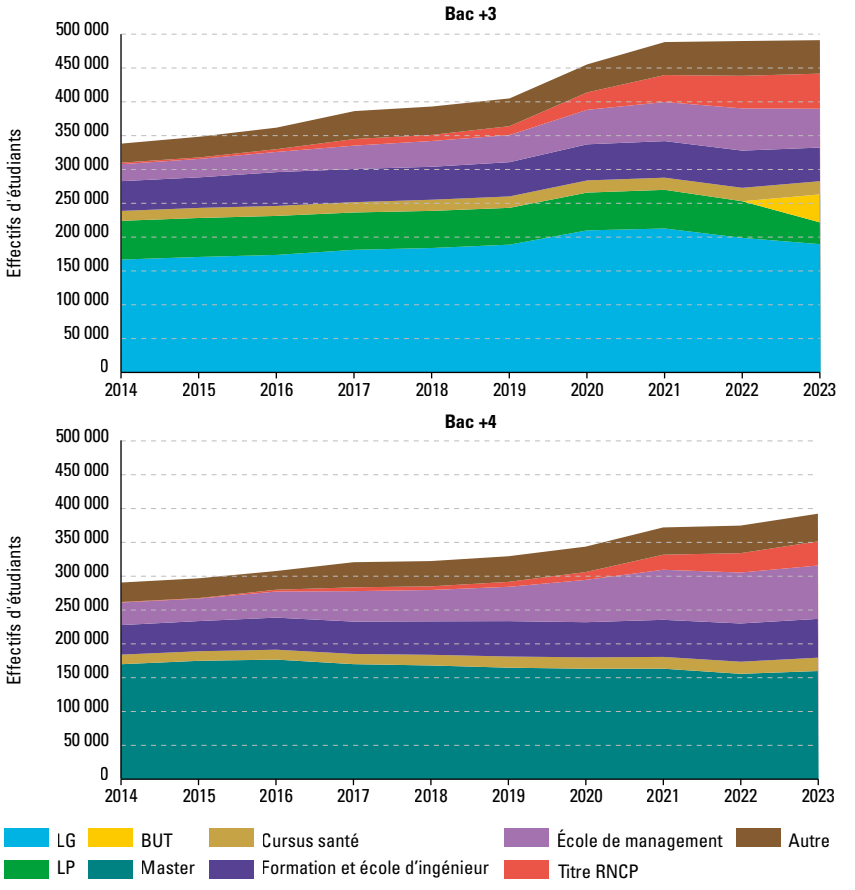

Lecture : En 2023, 491 000 étudiants sont inscrits en formation de niveau bac+3, dont 190 000 en troisième année de licence générale, et 392 000 étudiants sont inscrits en formation de niveau bac+4, dont 160 000 en master.
Champ : Ensemble des étudiants inscrits en bac+3 (hors formations pour le diplôme d'état d'infirmier) et ensemble des étudiants inscrits en bac+4, de 2014 à 2023, France.
Source : MESRE-SIES

(augmentation de 14 %). Les années universitaires 2020-2021 et 2021-2022 sont celles où l'on observe les effectifs les plus importants de L3, en raison de meilleurs taux de passage en niveau supérieur suite à la crise sanitaire et l'arrivée en L3 des bacheliers de la génération plus nombreuse de l'an 2000. Mais l'augmentation des effectifs étudiants en formation de niveau bac+3 est principalement due au développement d'autres filières que celle de la licence générale, notamment à partir de 2019. En particulier, les hausses d'effectif les plus importantes concernent les écoles de management et d'autres formations privées non reconnues par le ministère en charge de l'enseignement supérieur. Depuis 2014, les effectifs étudiants des formations privées augmentent donc plus rapidement que ceux du public : le nombre d'étudiants inscrits en bac+3 dans des établissements privés a triplé entre 2014 et 2023 (+212 %, *annexe 1*), alors que celui des étudiants inscrits dans des établissements publics n'a augmenté que de 16 %.

Une dynamique similaire s'observe pour l'évolution des effectifs d'étudiants inscrits en bac+4. Les effectifs en première année de master sont en légère baisse entre 2014 et 2023 (- 10 000 étudiants, soit - 6 %), mais le nombre d'étudiants inscrits dans l'ensemble des formations de niveau bac+4 augmente passant de 291 000 à 392 000 (+35 %). Cette augmentation est elle aussi principalement portée par la hausse des effectifs dans les formations du secteur privé.

La moitié des étudiants poursuivent en bac+4 et les deux-tiers poursuivent des études

Après leur inscription en bac+3, deux tiers des étudiants poursuivent dans l'enseignement supérieur l'année suivante *(figure 2)* : la moitié s'inscrivent dans une formation de niveau bac+4 *(annexe 2)* tandis qu'un étudiant sur sept redouble ou se réoriente en s'inscrivant dans une formation de niveau bac+3 ou inférieur, généralement dans le même type de formation que celle suivie en bac+3.

En licences générale et professionnelle et en bachelor universitaire de technologie (BUT), la poursuite d'étude est diversifiée. Trois quarts des étudiants inscrits en licence générale poursuivent leurs études l'année suivante. Le débouché principal pour les étudiants de L3 est le master, la moitié d'entre eux y sont inscrits l'année suivante. De plus, 14 % d'entre eux se réinscrivent en licence, principalement en troisième année. La poursuite d'étude est plus faible pour les étudiants de licences professionnelles (LP), seuls trois étudiants sur dix se réinscrivent dans l'enseignement supérieur, et le master est aussi un débouché pour certains de ces étudiants (11 %). Depuis la rentrée 2021, le diplôme universitaire de technologie (DUT), formation en deux ans, est devenu le BUT, formation en trois ans. La rentrée 2023 est celle où la première promotion d'inscrits a atteint la troisième année de BUT. Cette réforme des instituts universitaires de technologie va de pair avec une baisse des effectifs en licence professionnelle qui constituaient un prolongement naturel d'études pour une partie des diplômés de DUT. Néanmoins, la poursuite d'études est plus importante pour les étudiants de BUT que pour ceux de LP (56 %, soit 26 points de pourcentage de plus). Si les étudiants de BUT poursuivent également en master (17 %), ils se distinguent des étudiants de licences générale et professionnelle par une plus forte poursuite en formations et écoles d'ingénieur (13 %) et en écoles de management (12 %). Lorsque ces étudiants s'orientent vers une formation d'ingénieur, ils intègrent principalement le niveau bac+3, ce qui correspond à la première année d'un cycle délivrant un diplôme de titre d'ingénieur. Cette réorientation au même niveau scolaire leur permet d'intégrer une formation délivrant un diplôme plus élevé, et d'obtenir in fine un diplôme de niveau bac+5. Contrairement aux étudiants de licence générale, rares sont les étudiants à se réinscrire dans les mêmes formations l'année suivante : c'est le cas de seulement

FIGURE 2 - Poursuite d'étude après le bac+3 selon le type de formation

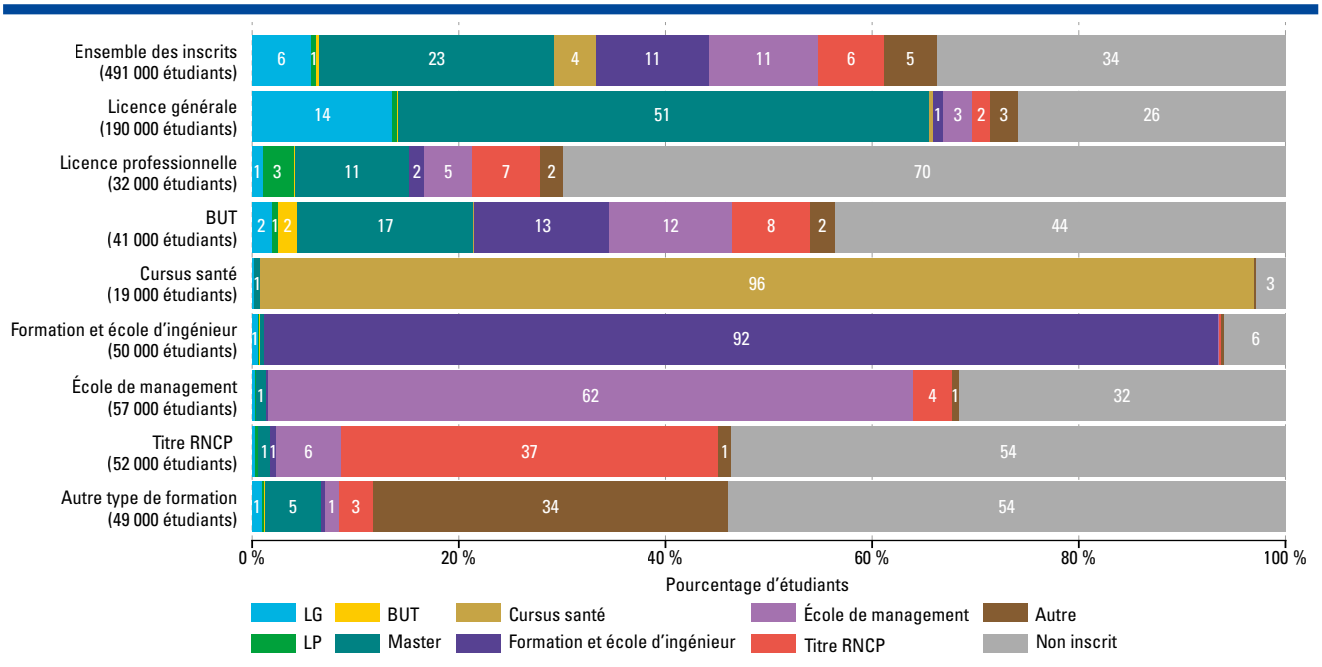

Lecture : Parmi les 190 000 étudiants inscrits en troisième année de licence générale en 2023, 14 % poursuivent leurs études en licence générale et 51 % poursuivent en master l'année suivante.
Champ : Ensemble des étudiants inscrits en bac+3 en 2023-2024 (hors formations pour le diplôme d'état d'infirmier), France.
Source : MESRE-SIES

Encadré 1 : Quels étudiants de bac+3 utilisent la plateforme Mon Master ?

Parmi l'ensemble des étudiants en bac+3 inscrits en 2023, un tiers a formulé au moins un vœu sur la plateforme Mon Master. Si la candidature en master est ouverte aux personnes titulaires d'un diplôme de niveau bac+3 ou en cours d'obtention de celui-ci, ce sont essentiellement les inscrits en licences générales, professionnelles et en BUT qui s'inscrivent sur la plateforme. Près de 7 étudiants en 3e année de licence générale sur 10 sont candidats sur Mon Master, contre 4 étudiants sur 10 en BUT et 2 étudiants sur 10 en licence professionnelle *(figure 3)*. Les candidats de licence générale sont ceux qui confirment le plus de candidatures sur la plateforme, avec 12,0 vœux formulés en moyenne, alors que les étudiants de BUT en confirment 9,8 et ceux de LP 7,6. Pour les autres étudiants en bac+3, la part de candidats inscrits sur Mon Master est faible, en particulier dans les formations de cursus santé et en formation et école d'ingénieur où le bac+3 n'est pas un palier d'orientation.

Les étudiants en licence générale et en BUT sous statut scolaire s'y inscrivent davantage que ceux en alternance : en licence générale, 71 % des étudiants en régime scolaire demandent au moins un master sur la plateforme pour seulement 40 % des alternants ; en BUT, 47 % des étudiants en formation scolaire sont candidats sur Mon Master pour 37 % des alternants *(annexe 4)*. En licence professionnelle, la part d'étudiants qui candidatent sur Mon Master est équivalente entre les deux régimes d'inscription (24 % pour les étudiants en régime scolaire et 23 % pour ceux en alternance).

Tous les inscrits dans des formations sous statut scolaire qui candidatent sur la plateforme formulent au moins un vœu pour un master scolaire (99 %), alors que seulement un tiers d'entre eux fait au moins une candidature pour un master en alternance (33 %). Les alternants formulent en moyenne moins de candidatures mais ils candidatent davantage à des masters en alternance que les autres étudiants : 85 % d'entre eux demandent au moins une formation en alternance. De plus, la composition de leur liste de vœux est différente : ils demandent plus ou autant de formations en alternance que de formations sous statut scolaire. Les alternants en licence générale valident en moyenne 2,8 vœux en masters scolaires et 4,2 vœux en masters en alternance. Les alternants de licence professionnelle et de BUT, candidatent dans autant de formations scolaires que de formations en alternance (respectivement 3,1 vœux scolaires et 3,4 en alternance en moyenne pour les LP, et 4,7 vœux scolaires et 4,3 vœux en alternance en moyenne pour les BUT).

FIGURE 3 - Parts d'étudiants qui candidatent sur la plateforme Mon Master et nombres moyens de candidatures selon le type de formation suivie en bac+3

Catégorie d'inscription	Part de candidats Mon Master	Nombre moyen de candidatures		
		ensemble des formations	sous statut scolaire	en alternance
Licence générale	69,8	12,0	10,5	1,5
Licence professionnelle	23,6	7,6	4,4	3,2
Bachelor universitaire de technologie	40,7	9,8	6,0	3,8
Cursus santé	0,2	5,2	5,1	0,1
Formation et école d'ingénieur	1,5	7,3	5,5	1,9
École de management	3,8	7,1	4,1	2,9
Titre RNCP	3,3	5,1	2,6	2,4
Autre	8,0	8,3	6,9	1,4

Lecture : Parmi les étudiants inscrits en troisième année de licence générale en 2023, 69,8 % candidatent en master via la plateforme Mon Master. Ces derniers confirment en moyenne 12,0 candidatures dont 10,5 pour des masters sous statut scolaire et 1,5 pour des masters en alternance.
Champ : Ensemble des étudiants inscrits en bac+3 en 2023-2024 (hors formations pour le diplôme d'état d'infirmier), France.
Source : MESRE-SIES.

3 % des étudiants en licence professionnelle et 2 % de ceux en BUT.

Certaines filières longues sélectionnent les étudiants en amont du niveau bac+3, le taux de poursuite de bac+3 en bac+4 dans les mêmes diplômes y sont très élevés. Ainsi, 96 % des étudiants inscrits en santé poursuivent dans cette voie l'année suivante, de même, 92 % des étudiants déjà inscrits au niveau bac+3 en formations et écoles d'ingénieur continuent dans ces formations, dont plus de neuf sur dix en bac+4 pour chacune de ces deux voies. Dans une plus faible mesure, c'est également le cas pour les étudiants en écoles de management, où 62 % d'entre eux continuent leurs études dans des formations de cette même catégorie. Leur taux de poursuite plus faible s'explique par le type de formation suivie dans ces écoles : les étudiants inscrits dans les formations courtes diplômantes des écoles de management (bachelors, BBA, certifications professionnelles…) arrêtent pour près de la moitié d'entre eux leurs études en France après un bac +3.

Pour les étudiants inscrits dans les autres formations délivrant des diplômes d'établissement enregistrés au RNCP, de niveau bac+3, et dans d'autres formations (principalement des diplômes universitaire et diplômes valant grade licence), la moitié d'entre eux sortent de l'enseignement supérieur (54 %). Pour ceux qui poursuivent des études, ils le font principalement dans ces mêmes catégories : seul un étudiant sur dix poursuit dans un autre type de formation l'année suivante.

Les apprentis sortent de l'enseignement supérieur ou poursuivent leurs études en alternance

La poursuite d'études dépend aussi du régime d'inscription, c'est-à-dire si la formation est réalisée en apprentissage ou non. Pour l'ensemble des inscrits en 2023, en dehors des étudiants en cursus santé qui ne peuvent pas être apprentis, le taux de poursuite d'études des apprentis l'année qui suit leur bac+3 est de 50 %, alors qu'il est de 73 % pour les étudiants en formation sous statut scolaire *(annexe 3)*. Les étudiants en alternance poursuivent moins leurs études que les autres, sauf en BUT, où le taux de poursuite d'études des apprentis est similaire à celui des étudiants sous statut scolaire (44 % et 43 %), et en LP, où la poursuite des étudiants en alternance est plus fréquente que celle de ceux inscrits en régime scolaire (32 % vs 26 %).

Les alternants poursuivent davantage leurs études en alternance : parmi la moitié des apprentis en bac+3 qui poursuivent des études, 91 % sont encore alternants l'année suivante ; alors que le taux de poursuite en alternance n'est que de 12 % pour les inscrits en bac+3 sous statut scolaire. En particulier, la poursuite d'études des alternants

FIGURE 4 - Réussite et poursuite des étudiants en troisième année de licences générale, professionnelle et de BUT

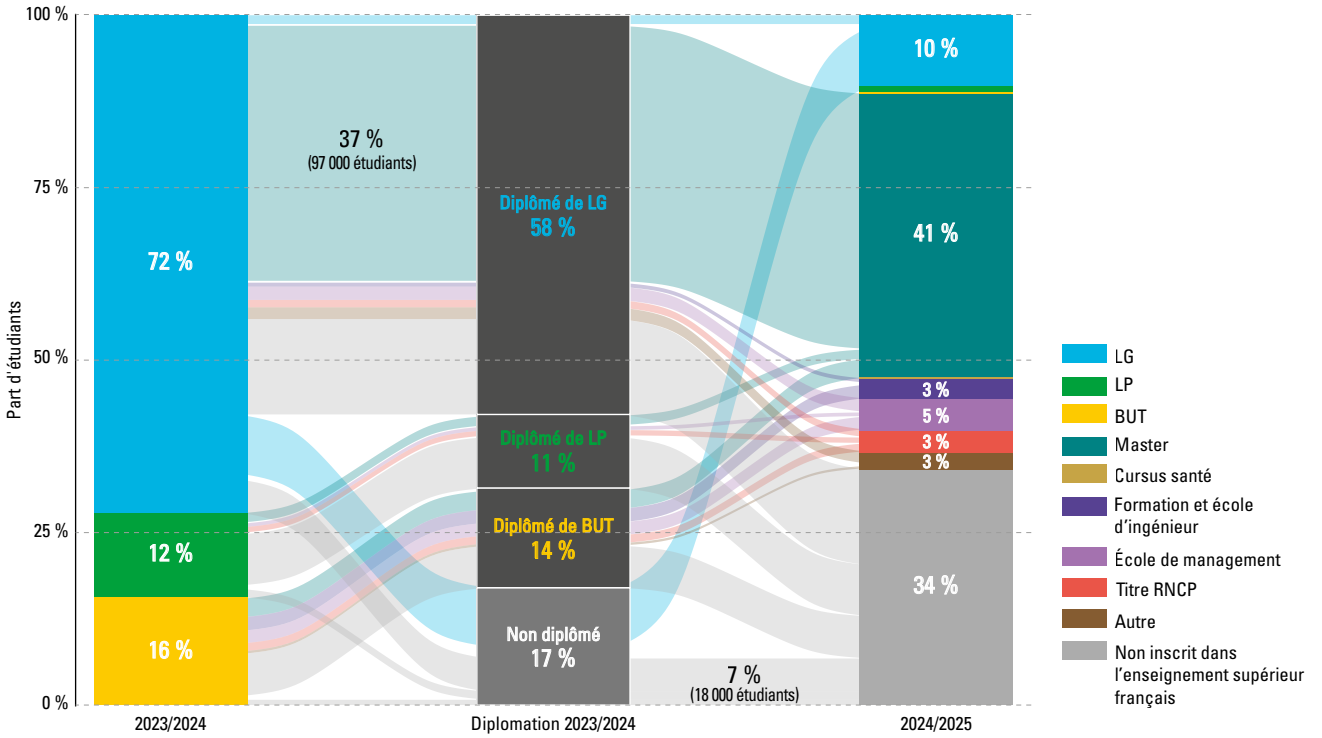

Note : Ce diagramme représente les trajectoires les plus fréquentes des étudiants en troisième année de LG, LP et BUT en 2023-2024, l'année suivante suivant cette inscription en prenant en compte la réussite de leur diplôme. Ne sont représentés les parcours comptant au moins 800 étudiants, soit environ 0,3 % du champ de l'étude. Toutefois, les flux inférieurs à ce seuil entrent dans les calculs des parts d'inscription. Les trajectoires sont colorées en fonction de l'inscription en 2024-2025.
Lecture : Le parcours le plus fréquent concerne 37 % des inscrits en bac+3 de LG, LP et BUT, ces derniers étaient inscrits en licence générale et ont obtenu leurs diplômes, puis se sont inscrits en master.
Champ : Ensemble des inscrits en troisième année de licence générale, de licence professionnelle et de BUT en 2023, France.
Source : MESRE-SIES

se fait davantage dans des diplômes d'établissements reconnus uniquement au RNCP que celle des étudiants en statut scolaire. Ce débouché concerne 16 % des alternants contre seulement 2 % des étudiants en statut scolaire. Une part importante de ces diplômes sont des formations privées en alternance, dont le nombre a augmenté depuis 2018 suite à la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel et aux aides exceptionnelles accordées aux entreprises pour le recrutement d'apprentis lors de la crise sanitaire de 2020 et qui ont été maintenues en partie les années suivantes.

Une poursuite différenciée selon la discipline en licences générale, professionnelle et en BUT

La moitié des étudiants inscrits en formation de niveau bac+3 sont inscrits en 3e année de licence générale, licence professionnelle ou de BUT, qui sont les principales formations délivrant un diplôme national au niveau bac+3. Après ces formations, huit étudiants sur dix ont obtenu le diplôme préparé et deux tiers des étudiants poursuivent leurs études qu'ils aient ou non obtenu le diplôme préparé *(figure 4)*. Pour quatre étudiants sur dix, la poursuite d'études se fait en master : il s'agit principalement d'étudiants venus de licence générale après avoir obtenu leur diplôme (37 % des étudiants du champ). Des étudiants intègrent aussi d'autres formations et écoles : 3 % poursuivent en école d'ingénieur et deux tiers d'entre eux sont des diplômés de BUT, et 5 % poursuivent en école de management dont un tiers après un diplôme de licence générale et un tiers après un diplôme de BUT. Un étudiant sur dix s'inscrit en licence, principalement ceux n'ayant pas obtenu leur diplôme à l'issue de la L3 et certains diplômés qui souhaitent se réorienter en s'inscrivant à nouveau en L3 ou en recommençant une nouvelle licence en première année. Enfin, 7 % des étudiants de bac+3 sortent de l'enseignement supérieur français sans avoir obtenu de diplôme.

La poursuite d'études dépend aussi de la discipline de la formation *(annexe 6)*. Parmi les étudiants inscrits en BUT secteur Production, 29 % poursuivent dans une formation d'écoles d'ingénieur, pour seulement 2 % en école de management. Parmi les étudiants de BUT secteur Service, 18 % intègrent une école de management pour seulement 4 % en formation d'école d'ingénieur. Parmi les étudiants de licence générale, ce sont ceux inscrits en Droit et sciences politiques qui poursuivent le plus en master (66 %) et ceux en sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) qui poursuivent le moins (42 %). L'entrée en école de management concerne essentiellement les étudiants en Économie, gestion et administration économique et sociale (AES, 11 % d'entre eux). Parmi les étudiants de licence professionnelle, ceux en Économie, gestion et AES continuent plus leurs études que les autres (37 % contre 28 % en Sciences) et poursuivent plus fréquemment en école de management (9 %) et dans des formations délivrant uniquement un titre RNCP (9 %).

Le diplôme de licence générale et un passage en CPGE favorisent la poursuite d'étude en master

Après l'obtention de leur diplôme, les étudiants de licences générale et professionnelle et de BUT peuvent prétendre à entrer en master. Quels sont les facteurs explicatifs à la poursuite dans cette filière ? Un modèle

FIGURE 5 - Facteurs explicatifs de la poursuite en master après l'obtention d'une licence générale ou professionnelle ou d'un BUT

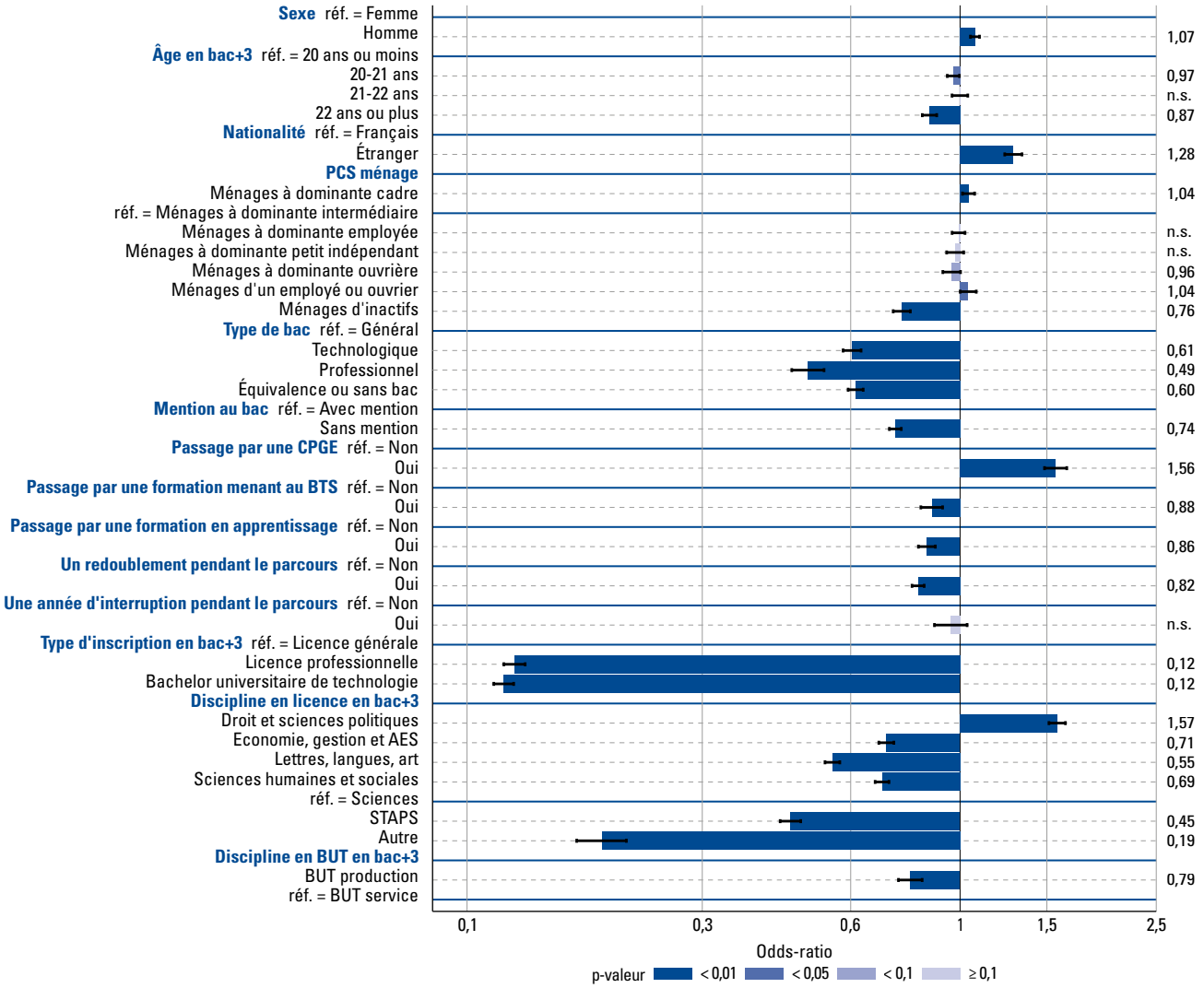

Note : Les segments noirs représentent les intervalles de confiance à 95 % des ratios estimés.
Lecture : Toutes choses observées étant égales par ailleurs, être inscrit en Droit et sciences politiques en bac+3 multiplie par 1,57 les chances relatives d'entrer en master plutôt qu'une autre poursuite d'études ou la sortie de l'enseignement supérieur.
Champ : Ensemble des étudiants diplômés de licences générale et professionnelle et de BUT en 2023-2024, France.
Source : MESRE-SIES

logistique permet d'estimer les effets de chaque caractéristique sur la propension à entrer en master toutes choses égales par ailleurs *(méthodes)*, c'est-à-dire indépendamment de l'effet des autres caractéristiques.

À caractéristiques observées comparables, être inscrit en licence professionnelle ou en BUT plutôt qu'en licence générale est associé à une moindre poursuite en master *(figure 5)*. Les étudiants qui ne sont pas titulaires d'un baccalauréat général ont une probabilité plus faible d'entrer en master l'année suivant leur bac+3, de même pour ceux l'obtenant sans mention. Pour ce modèle, la mention au baccalauréat est la seule variable disponible pour mesurer le niveau scolaire des étudiants, les données mobilisées sur le parcours dans le supérieur ne contenant pas les relevés de notes aux examens. Le parcours antérieur dans l'enseignement supérieur a également un effet sur la probabilité de poursuivre ses études en master : toutes choses égales par ailleurs, être passé par une formation menant au BTS ou avoir redoublé diminue les chances de poursuite en master contrairement au fait d'être passé par une CPGE.

Certaines caractéristiques de parcours liées au type de formation suivie (formation en apprentissage, passage par une CPGE, etc.) sont significatives, mais avec des effets variant selon si la poursuite se fait en master sous régime scolaire ou en apprentissage *(annexe 7)*. À caractéristiques égales, être passé par une formation en apprentissage (essentiellement un apprentissage lors de l'année de bac+3), est associé à une moindre probabilité de poursuite en master scolaire, alors que cela a un effet positif sur le fait d'intégrer un master en apprentissage. Et si le passage par une CPGE est associé à une plus grande probabilité de poursuite en master sous statut scolaire, cela diminue les chances de poursuite en master en alternance.

La discipline étudiée en bac+3 a également des effets différents sur la poursuite en master scolaire ou en apprentissage. Comparativement aux étudiants en Sciences, toutes choses égales par ailleurs, ceux en Droit et sciences politiques ont une plus forte probabilité de poursuite en master scolaire, mais une plus faible probabilité de poursuite en master en apprentissage. Au contraire, suivre une formation en Économie, gestion et AES augmente les chances de poursuivre en master en alternance mais diminue celles de poursuivre en scolaire par rapport à ceux inscrits en Sciences. Cet effet des disciplines s'observe également pour les BUT : les étudiants inscrits

FIGURE 6 - Mobilité des étudiants poursuivant hors académie d'inscription après une licence ou un BUT

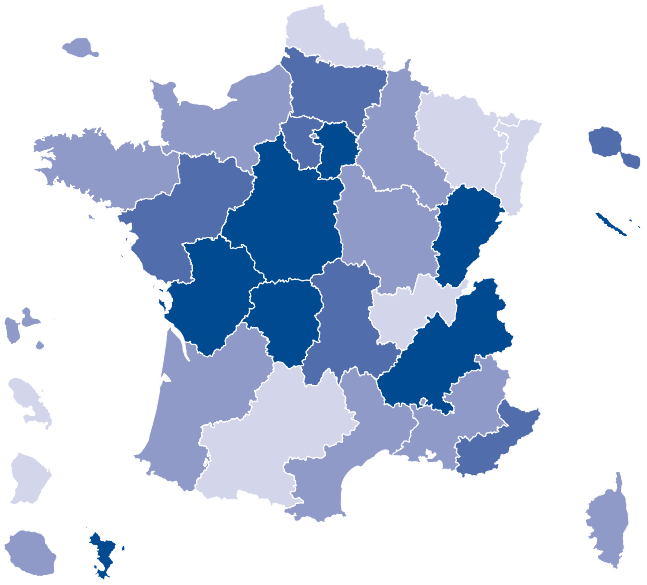

Lecture : 33 % des diplômés de licence et de BUT de Paris qui poursuivent leurs études le font dans une autre académie

FIGURE 7 - Solde net des échanges avec les autres académies en fin de licence ou de BUT

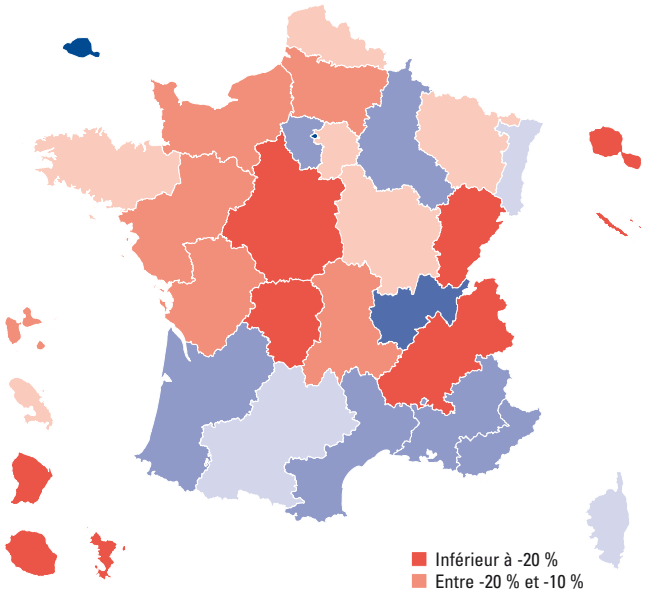

Lecture : Sur l'ensemble des diplômés de licences générale et professionnelle et de BUT qui poursuivent leurs études, ceux qui s'inscrivent à Paris dépassent de 29 % en nombre ceux qui en sont originaires.

Note : Le territoire en haut à gauche correspond à un zoom sur l'académie de Paris. Les académies d'Outre-mer sont représentées à gauche ; la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française sont représentés à droite.
Champ : Ensemble des étudiants diplômés de licences générale et professionnelle et de BUT en 2023-2024 qui poursuivent leurs études, France.
Source : MESRE-SIES

en secteur Production ont une plus faible probabilité de poursuite en master en alternance que ceux inscrits en secteur Service à caractéristiques égales, mais une plus forte probabilité de poursuite en master scolaire.

Un tiers des diplômés de licence générale qui poursuivent leurs études change d'académie

Pour les diplômés de licences générale, professionnelle et de BUT, la poursuite d'étude peut entrainer une mobilité géographique. La moitié des étudiants de BUT et de licence professionnelle, diplômés et qui poursuivent leurs études, change d'académie l'année suivante *(annexe 8)*; c'est le cas d'un tiers seulement des étudiants de licence générale. De plus, trois diplômés sur dix d'un bac+3 qui continuent leurs études le font dans une formation qui se trouve à plus de 100 km de leur lieu d'étude en bac+3 *(annexe 9)*. La mobilité est particulièrement forte pour ceux qui intègrent des écoles d'ingénieurs : six étudiants sur dix changent d'académie pour y entrer et pour la moitié des étudiants la nouvelle formation est à plus de 100 km de leur lieu d'étude en bac+3. C'est également les cas pour les étudiants qui intègrent une école de management : 57 % changent d'académie et 38 % poursuivent dans une ville à plus de 100 km. La mobilité est un peu moins fréquente en master : un tiers des étudiants qui poursuivent en master change d'académie et trois étudiants sur dix poursuivent dans une formation à plus de 100 km.

La mobilité géographique des étudiants de licences et de BUT dépend de leur académie d'inscription. Un étudiant sur deux originaire des académies de Limoges, Créteil ou Poitiers qui poursuit ses études le fait dans une autre académie (53 %, 51 % et 49 % respectivement, *figure 6*). Les étudiants des académies de Lille et de Lyon sont les moins enclins à changer d'académie (27 % et 29 % d'étudiants mobiles). Paris et Lyon sont les académies qui attirent le plus d'étudiants : le solde net des échanges, c'est-à-dire la différence entre le nombre d'entrants et de sortants de l'académie, rapporté en pourcentage au nombre de diplômés de licence et de BUT de l'académie poursuivant leurs études, y est respectivement de 31 % et 17 % *(figure 7)*. Les étudiants se dirigent aussi vers les académies de Bordeaux, Montpellier et Nice, où les entrées dépassent les sorties de 10 %. Dans les académies de Toulouse, Corse et Strasbourg, les entrées et les sorties s'équilibrent. Dans la majorité des autres académies de l'Hexagone, le solde d'échange est déficitaire, de manière modérée dans des académies comme Lille (-3 %) ou Dijon (-9 %), et plus fortement dans les académies de Orléans-Tours, Grenoble et Besançon, avec une différence d'environ -20 %. Enfin, le déficit de l'académie de Limoges (-31 %) apparaît relativement élevé par rapport aux académies de taille comparable, cela pourrait s'expliquer par la faible offre de formation de niveau bac+4 et en particulier de master sur ce territoire.

Les académies des départements et régions d'outre-mer (DROM) connaissent des réalités différentes : un tiers des étudiants de Guyane, de Martinique et de La Réunion poursuit dans une autre académie (31 %, 32 % et 34 %), alors que c'est le cas des trois quarts des étudiants en Nouvelle Calédonie (74 %) et de neuf étudiants sur dix à Mayotte (90 %). La Martinique se distingue des autres académies des DROM, la part d'arrivées y est plus grande entrainant

FIGURE 8 - Taux d'emploi un an après la fin du bac+3 pour les étudiants sortant de l'enseignement supérieur en fonction du régime d'inscription et de l'obtention du diplôme

Catégorie d'inscription	Part en emploi 12 mois après l'obtention du diplôme				
	Ensemble	Régime d'inscription		Diplomation	
		alternance	scolaire	diplômé	non diplômé
Licence générale	57,5	70,8	57,1	58,2	55,2
Licence professionnelle	75,8	80,2	67,9	76,8	69,2
Bachelor universitaire de technologie	68,0	71,4	63,5	68,5	61,7

Lecture : Parmi les sortants d'une licence générale en 2023-2024, 57,5 % sont en emploi (salarié ou non salarié) un an après.
Champ : Ensemble des étudiants sortant de l'enseignement supérieur après une licence générale ou professionnelle ou un BUT, France.
Source : Open data du dispositif InserSup, MESRE-SIES

un déficit plus modéré du solde d'échange (-8 % contre -19 % en Guadeloupe, -20 % en Guyane, -21 % à La Réunion et -66 % à Mayotte).

Lorsqu'ils changent d'académie, les étudiants se dirigent le plus souvent vers des académies limitrophes ou dans des académies de grande taille *(annexe 10)*. Près de 10 000 étudiants changent d'académie en Île-de-France, entre Paris, Versailles et Créteil. Paris est une académie particulièrement attractive, en plus des étudiants de l'Île-de-France, elle est la principale destination des étudiants des académies de Lille, Lyon, Orléans-Tours, Reims et de Normandie. Les mobilités entre académies limitrophes sont aussi fréquentes, c'est le cas notamment entre celles de Nantes et Rennes, de Bordeaux et Toulouse, et de Grenoble vers Lyon.

Plus de sorties de l'enseignement supérieur et une meilleure insertion professionnelle chez les apprentis en licence professionnelle et en BUT

Un tiers des étudiants en licences générale, professionnelle et en BUT ne se réinscrit pas dans l'enseignement supérieur en France l'année suivante. Ces étudiants étaient davantage inscrits dans des formations professionnalisantes, c'est-à-dire en licence professionnelle ou en BUT, et en apprentissage (34 % des sortants contre 15 % de ceux qui poursuivent, *annexe 11*). Ils sont également plus âgés que ceux qui poursuivent leurs études (22,8 ans en moyenne contre 21,6 ans), sont plus souvent des hommes (45 % contre 42 %) et sont d'origines sociales moins favorisées (16 % des sortants au niveau bac+3 sont issus de ménages à dominante cadre contre 25 % pour ceux qui poursuivent leurs études). Par ailleurs, les étudiants de bac+3 qui sortent de l'enseignement supérieur étaient moins souvent candidats sur la plateforme Mon Master, les trois quarts d'entre eux n'ont pas formulé de vœux en master. Enfin, la plupart de ces sortants ont obtenu le diplôme qu'ils préparaient en bac+3 (c'est le cas de 80 % d'entre eux).

Les sortants de l'enseignement supérieur représentent 26 % des étudiants inscrits en 3e année de licence générale, 44 % des inscrits en BUT et 70 % des inscrits en licence professionnelle *(figure 2)*. Le taux de sortie de l'enseignement supérieur varie nettement selon la discipline de formation : pour les licences générales, c'est le cas d'un tiers des étudiants en STAPS et en Lettres, langues et art, mais seulement un étudiant sur six en Droit et sciences politiques *(annexe 6)*. En licence professionnelle, les étudiants d'Économie, gestion et AES quittent moins l'enseignement supérieur que les étudiants des autres disciplines (63 % contre 70 % pour l'ensemble des LP). En BUT, il n'y a pas de différence significative dans le taux de sortie de l'enseignement supérieur entre les étudiants du secteur Production et ceux du secteur Service.

L'insertion professionnelle de ces étudiants après la sortie de l'enseignement supérieur dépend principalement de leur filière, de l'obtention de leur diplôme et de leur régime d'inscription. En effet, les étudiants de licence professionnelle sont les plus insérés, trois étudiants sur quatre sont en emploi en France un an après la fin de leur bac+3 *(figure 8)*. C'est le cas de deux étudiants sur trois sortant de BUT et six étudiants sur dix sortant d'une licence générale. L'obtention du diplôme préparé augmente aussi le taux d'emploi, notamment en licence professionnelle et en BUT où les taux d'emploi sont plus élevés de 8 et 7 points de pourcentage chez les diplômés par rapport aux non diplômés. Les anciens apprentis s'insèrent mieux que ceux qui étaient inscrits en parcours scolaire. Les écarts d'insertion entre les apprentis et les étudiants en formation scolaire sont importants : 8 points de pourcentage en BUT, et respectivement 14 et 12 points de pourcentage en licences générale et professionnelle. Cette meilleure insertion des apprentis s'explique en partie par l'opportunité de pré-embauche apportée par le contrat d'apprentissage.

Amélia Ferreira, Morgane Fridlin,
MESRE-SIES

Pour en savoir plus

- Beck J., Kopka-Peretti A., Miousset K., « Les taux d'emploi salarié en France des diplômés 2024 de licence professionnelle, licence générale et BUT à 18 mois », *Note Flash du SIES*, juillet 2026 (18)
- Bonnevialle L., Wirth C., « Une grande diversité des trajectoires durant les trois premières années de l'enseignement supérieur », *Note d'information du SIES*, janvier 2025 (03)
- Fridlin M., « Une variété de parcours et des étudiants mobiles à l'entrée en master », *Note d'information du SIES*, mai 2026 (05)
- Lemistre P., « Chapitre 2. Accès au bac plus cinq et inégalités : un effet inattendu des parcours professionnalisés ? » Dans Belghith F., Bugeja-Bloch F., Couto M. et Observatoire national de la vie étudiante *(Dé)chiffrer les conditions de vie étudiantes : Des parcours académiques aux contraintes du quotidien* (p. 33-44). La Documentation française.
- Marlat D., Naït-Ighil L., « Étudiants inscrits en BUT en 2025-2026 », *Note Flash du SIES*, juin 2026 (12)
- Silhol J., Wirth C., « Trajectoires des étudiants entrant en licence : entre réussites, réorientations et abandons », *Note d'information du SIES*, juillet 2026 (06)
- Thao Khamsing W., « L'apprentissage dans l'enseignement supérieur en 2024/en 2025 », *Note Flash du SIES*, septembre 2025 (21)/septembre 2026 (24)

Méthodes

Reconstitution des parcours

Les parcours antérieurs des étudiants ont été reconstitués grâce à leur Identifiant national étudiant (INE) et aux bases d'inscriptions successives, en remontant jusqu'à l'année universitaire 2020-2021. De même, la poursuite d'étude mobilise leurs INE et les bases d'inscriptions de l'année universitaire 2024-2025.

Gestion des multi-inscriptions

Les étudiants peuvent être inscrits dans plusieurs cursus de formation, ou dans une même formation dispensée dans différents établissements. Dans de tels cas, les inscriptions sont hiérarchisées pour ne garder qu'une seule formation. L'inscription dans la formation menant au niveau de diplôme le plus élevé et l'année d'étude la plus avancée est alors conservée. Par ailleurs, les inscriptions en apprentissage ont été priorisées par rapport aux inscriptions sous statut scolaire.

Imputation de la réussite

La réussite aux diplômes de licences générale et professionnelle et de bachelor universitaire de technologie est connue pour la quasi-totalité des étudiants. Néanmoins, cette information est manquante pour une partie des alternants, recensés par l'enquête SIFA. Pour ces étudiants, la réussite a été imputée : la valeur prise par la variable réussite est choisie par rapport à la réussite des autres étudiants avec un parcours et des caractéristiques sociales similaires. Par ailleurs, les étudiants intégrant une formation de niveau bac+4 sont considérés comme étant diplômés.

Régression logistique

Un modèle logistique permet de mesurer l'effet de chaque caractéristique en supposant que les autres restent égales, et ainsi, pour cette étude, de comprendre les facteurs explicatifs à l'entrée en master après l'obtention d'un diplôme de licence générale ou professionnelle ou de BUT.

Dans ce type de modèle, la variable expliquée correspond à un événement donné (ici poursuivre en master plutôt qu'une autre poursuite ou une sortie de l'enseignement supérieur), et les variables explicatives sont des variables indicatrices ou catégorielles (sexe, âge, origine sociale, type de baccalauréat obtenu, formation en bac+3, etc.). Les résultats sont présentés sous la forme de rapports de cotes (odds ratios).

Les rapports de cotes correspondent à la probabilité que l'événement se réalise pour un étudiant aux caractéristiques données, divisée par la probabilité que l'événement ne se réalise pas pour un étudiant possédant ces mêmes caractéristiques, l'ensemble divisé par le même rapport, pour un étudiant possédant les caractéristiques de référence. Ainsi, ils mesurent combien les chances de survenue plutôt que d'absence de survenue d'un événement sont multipliées dans un groupe par rapport à un autre. Un rapport de cote supérieur à 1 indique une augmentation des chances, et un rapport de cote inférieure à 1 une diminution de celles-ci.

Sources, champ et définitions

Sources

Les données relatives à l'inscription dans l'enseignement supérieur sont issues du système d'information SISE et des enquêtes menées par le SIES auprès des établissements d'enseignement supérieur (universités, écoles d'ingénieurs, de management, etc.), des données collectées par la DEPP et le SIES sur les sections de techniciens supérieurs (STS) et classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) dans les lycées, et de l'enquête SIFA de la DEPP pour l'apprentissage, en complément des autres systèmes d'information. Le SIES dispose de données individuelles pour 96 % de ces étudiants. Les données relevant de la réussite au baccalauréat sont issues du système d'information CYCLADES de la DEPP. Les données relatives à Mon Master sont celles de la campagne 2024. Les données d'insertion pour les étudiants de licences générale et professionnelle et de BUT pour 2024 sont issues du dispositif InserSup.

Champ

Le champ est celui de l'ensemble des étudiants inscrits en bac+3 en 2023-2024, en dehors des étudiants infirmiers. La seconde moitié de l'étude se focalise plus spécifiquement sur les étudiants en troisième année de licence générale, de licence professionnelle et de BUT.

Définitions

Les **certifications professionnelles** ou **titres RNCP** désignent les formations préparant à des diplômes d'établissements non reconnus par le ministère en charge de l'enseignement supérieur mais délivrant un titre enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Par ailleurs, les certifications professionnelles dispensées par une école d'ingénieur ou une école de management sont rattachés aux autres formations de ces écoles dans notre typologie.

Les **sortants** de l'enseignement supérieur sont les étudiants qui ne sont pas retrouvés parmi les inscrits dans l'enseignement supérieur français. Ils peuvent éventuellement être inscrits en France dans une formation pour laquelle la décomposition individuelle n'est pas disponible ou à l'étranger.

La **PCS ménage** combine deux critères pour appréhender le positionnement socio-économique : la configuration du ménage et la situation socio-professionnelle de ses membres. Dans cette étude, elle est caractérisée selon la monoparentalité ou non de leur famille et la PCS (profession et catégorie socioprofessionnelle) des parents de l'étudiant.

La **distance** est une distance à vol d'oiseau entre le centre de la commune de l'établissement d'inscription en 2023 et celui de la commune de l'établissement d'inscription l'année suivante.

MESRE-SIES / Service de l'Information et des Études Statistiques
Directrice de la publication : Pierrette Schuhl

Édition : MESRE-SIES
1 rue Descartes – 75005 Paris
sies.diffusion@enseignementsup-recherche.gouv.fr
Reproduction autorisée à la condition expresse de mentionner la source
Rédaction en chef : Frédéric Tallet
Agence : Opixido

DOI 10.5281/zenodo.22272871
ISSN 2108-4033